

COMMUNE DE MARCONNE
COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Marconne, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire, suite à des convocations du 06 septembre 2019.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame BLARY, formant la majorité des membres. Madame Gaëlle BUGNON est élue secrétaire.

Rapport de la Chambre des Comptes

Monsieur le Maire donne lecture du rapport des observations définitives de la Chambre des Comptes relatives à la gestion de la Communauté de communes des 7 Vallées sur les exercices 2014 et suivants.

Le débat ouvert, le conseil municipal n'apporte aucune observation sur ce rapport.

Dénomination de la voirie au Champ Ste Marie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la voirie du Champ Sainte Marie « rue du Grand Tour ». La numérotation se fera de façon linéaire, côté impair à compter du Centre de secours.

Nuisances sonores à la salle des fêtes

Le Conseil municipal décide la pose d'un limiteur de pression acoustique à la salle des fêtes afin d'éviter les nuisances sonores.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION